

2.1

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : ASSAINISSEMENT

Adoption du plan de financement concernant le projet de mutualisation de la station d'épuration de Lecci entre la commune de Portivechju et le SIVOM du CAVO.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par délibération n° 23/040/ASS du 13 mars 2023, la Commune a décidé d'examiner la faisabilité juridique et administrative de la création d'une station d'épuration partagée à Lecci, dans le cadre d'une coopération regroupant la commune de Portivechju et le SIVOM du Cavo. Ce dernier a parallèlement adhéré à la démarche par délibération n° 2023-10 du 20 mars 2023.

L'implantation du site a été décidée dans le secteur de MORA D'ELL ONDA.

Ce projet commun représente pour chacune des parties une opportunité favorable puisque :

- Le SIVOM est appelé à réviser son projet de nouvelle STEP à Lecci, pour l'adapter à l'augmentation de son propre besoin de 15.000 EH (Equivalent habitants), pour une capacité initialement envisagée de 9.500 EH en accord avec le schéma directeur d'assainissement qui préconise une augmentation de 15.000 EH sur la partie sud SIVOM. La conception d'un projet de plus grande capacité, en coopération avec la commune de Portivechju, permettrait de bénéficier d'une économie d'échelle et potentiellement d'accéder à un panel technologique plus étendu.
- Pour la commune de Portivechju, le transfert d'une partie importante de ses eaux usées vers la station de Lecci soutiendrait significativement la faisabilité du projet de maintien d'une STEP sur le site de Capu di Padula. Ce dernier consisterait à traiter de façon optimisée une charge partielle, et non à satisfaire l'intégralité du besoin épuratoire de la Commune.

Le montant du programme est estimé à 32.721.460,00 € HT, soit 36.365.852,00 € TTC, qu'il convient de décomposer comme suit :

Désignation	Montant HT (en €)	TVA (en €)	Montant TTC (en €)
DEPENSES COLLECTIVES - STEP DE LECCI	24.687.460	2.757.592	27.445.052
INGENIERIE ET MISSIONS	3.207.460	609.592	3.817.052
TRAVAUX :	21.480.000	2.148.000	23.628.000
▪ PREPARATION EMPRISE	500.000	50.000	550.000
▪ UNITE DE TRAITEMENT	13.300.000	1.330.000	14.630.000
▪ EAUX TRAITES (rejet, infiltration, REUT)	4.100.000	410.000	4.510.000
▪ ACTUALISATION ET ALEAS	3.580.000	358.000	3.938.000
DEPENSES SIVOM - ADAPTATION RESEAU	4.017.000	443.400	4.460.400
INGENIERIE ET MISSIONS	417.000	83.400	500.400
TRAVAUX	3.600.000	360.000	3.960.000
DEPENSES PORTO-VECCHIO - TRANSFERT	4.017.000	443.400	4.460.400
INGENIERIE ET MISSIONS	417.000	83.400	500.400
TRAVAUX	3.600.000	360.000	3.960.000

2.1

Il convient à présent de valider le plan de financement de cette mutualisation pour un montant total de 32.721.460,00 € HT avec des participations proportionnelles aux investissements respectifs de chaque partie, conformément à la présentation qui suit :

DESIGNATION	DEPENSE SUBVENTIONNABLE (en €)	%	MONTANT (en €)
DEPENSES COLLECTIVES HT - STEP DE LECCI			
ETAT - PTIC	24.687.460	80 %	19.749.968
TOTAL AIDES		80 %	19.749.968
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO HT		10 %	2.468.746
SIVOM DU CAVO HT		10 %	2.468.746
TOTAL PART COLLECTIVITES HT		20 %	4.937.492
RAPPEL TVA			2.757.592
TOTAL PART COLLECTIVITES TTC			7.695.084
TOTAL TTC			27.445.052
DEPENSES SIVOM – ADAPTATION RESEAU			
ETAT - PTIC	4.017.000	80 %	3.213.600
TOTAL AIDES		80 %	3.213.600
SIVOM DU CAVO HT		20 %	803.400
RAPPEL TVA			443.400
TOTAL PART SIVOM DU CAVO TTC			1.246.800
TOTAL TTC			4.460.400
DEPENSES PORTO-VECCHIO - TRANSFERT			
ETAT - PTIC	4.017.000	80 %	3.213.600
TOTAL AIDES		80 %	3.213.600
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO HT		20 %	803.400
RAPPEL TVA			443.400
TOTAL PART PORTO-VECCHIO TTC			1.246.800
TOTAL TTC			4.460.400
RECAPITULATION DEPENSE TOTALE			
ETAT - PTIC	32.721.460	80 %	26.177.168
TOTAL AIDES		80 %	26.177.168
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO HT		10 %	3.272.146
SIVOM DU CAVO HT		10 %	3.272.146
TOTAL PART COLLECTIVITES HT		20 %	6.544.292
RAPPEL TVA			3.644.392
TOTAL PART COLLECTIVITES TTC			10.188.684
TOTAL TTC			36.365.852

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le mémoire de présentation,

Vu la délibération n° 23/040/ASS du 13 mars 2023 relative à l'élargissement du champ des investigations relatives à l'assainissement des eaux usées,

2.1

Vu la délibération n° 2023-10 du 20 mars 2023 pris par le SIVOM du Cavo portant mutualisation de la station d'épuration de Lecci entre la commune de Portivechju et le SIVOM du Cavo,

- d'approuver la présentation du mémoire conjoint de la commune de Portivechju et du SIVOM du Cavo, en vue de construire une station d'épuration des eaux usées sur le territoire de la commune de Lecci.
- d'approuver les termes du programme tels que définis dans le présent rapport.
- d'approuver le montant global de l'opération, soit 32.721.460,00 € HT, le plan de financement dédié et le principe d'un reste à charges de 10 % pour la commune de Portivechju conformément au plan de financement exposé dans le rapport qui précède, dont la synthèse est rappelée ci-dessous :

DESIGNATION	DEPENSE SUBVENTIONNABLE (en €)	%	MONTANT (en €)
ETAT - PTIC	32 721 460	80 %	26.177.168
TOTAL AIDES		80 %	26.177.168
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO HT		10 %	3.272.146
SIVOM DU CAVO HT		10 %	3.272.146
TOTAL PART COLLECTIVITES HT		20 %	6.544.292
RAPPEL TVA			3.644.392
TOTAL PART COLLECTIVITES TTC			10.188.684
TOTAL TTC			36.365.852

- d'autoriser le maire à entreprendre toute démarche en vue de solliciter les subventions et financements nécessaires à la réalisation de ce projet.
- Les crédits de dépenses et de recettes afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.